

Le baluchonnage

Mise à jour le 14 janvier
2021

Le Baluchonnage est une prestation de répit pour tout aidant qui accompagnent au quotidien une personne dépendante, malade ou nécessitant une surveillance.

Ce dispositif, proposé par le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), permet à l'aidant d'être relayé, au domicile de la personne aidée, par des professionnels compétents. En effet, prendre du temps pour soi est essentiel et savoir son proche aidé en sécurité est indispensable pour quitter son domicile sereinement.

🌊 Qui peut en bénéficier ?

- Tout aidant qui accompagne une personne âgée ou en situation de handicap.
- La personne aidée, ou l'aidant, doit être âgée d'au moins 60 ans.
- Il n'y a pas de condition de ressources et une participation financière vous sera demandée.

🌊 Comment s'organise le baluchonnage ?

En votre absence, votre proche sera accompagné par des **professionnels du CIAS**, compétents et soucieux du bien-être des aidants.

Vous pouvez programmer **de 2h à 72h d'interventions** (y compris en continu, par relai des professionnels).

Avant de vous relayer, une **rencontre à votre domicile** (ou au domicile de la personne aidée) sera systématiquement organisée.

La rencontre est une étape incontournable à la **mise en place du relayage** car ce temps d'échange permet de mieux vous connaître, de connaître vos attentes mais aussi de connaître le rythme de votre proche aidé afin de ne pas perturber le quotidien.

Contacter le CIAS

Accueil du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 :

Antenne centre : 13 Avenue Pierre Mendès France - 22950 Trégueux, tél. : 02 96 58 57 00

Antenne sud : 9 La Ville-Neuve, 22800 Saint-Brandan, tél. : 02 96 58 57 02

Antenne littorale : 22 rue Pasteur, 22680 Binic-Étables-sur-Mer, tél. : 02 96 58 57 04

